



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



VILLE DE  
**CHAPAIS**

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 13 septembre 2021 à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères: Roxanne Tremblay  
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Guy Lafrenière  
Daniel Forgues  
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière  
suppléante : Mélanie Gagné

Était absente à la séance :

Madame la greffière : Mariève Bernier

---

Tous les Conseillers et Conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

21-09-276

1.  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin  
**APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**ET RÉSOLU**

**D'OUVRIR** la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-09-277

2.  
**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT 21-532 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME DE  
LA VILLE DE CHAPAIS**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption du règlement 21-532 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Chapais.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mélanie Gagné, directrice générale et greffière suppléante, présente l'objet et la portée du règlement déposé.



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution  
ou annotation

21-09-278

3.  
**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 21-533**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption du règlement de lotissement 21-533.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mélanie Gagné, directrice générale et greffière suppléante, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

21-09-279

4.  
**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 21-534**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption du règlement de construction 21-534.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mélanie Gagné, directrice générale et greffière suppléante, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

21-09-280

5.  
**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT 21-535 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR  
L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption du règlement 21-535 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mélanie Gagné, directrice générale et greffière suppléante, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

21-09-281

6.  
**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 21-536**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption du règlement de zonage 21-536.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mélanie Gagné, directrice générale et greffière suppléante, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

21-09-282

7.  
**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION APPLICABLE  
AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera lors d'une



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement concernant la tarification applicable aux services offerts par la municipalité.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mélanie Gagné, directrice générale et greffière suppléante, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

21-09-283

### **8.** **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT PS-2021-03** **INTITULÉ RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 21-533**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais souhaite intégrer de nouvelles façons de faire en matière d'urbanisme réglementaire et harmoniser les nouvelles normes dans un cadre normatif existant;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement vise à abroger et remplacer le *Règlement de lotissement* numéro 01346-A, incluant ses amendements;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier projet de règlement PP-2021-03 a été adopté lors de la séance extraordinaire du 23 août dernier;

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de consultation publique a été publié à l'hôtel de ville de Chapais, au bureau de poste et sur le site internet de la Ville de Chapais le 24 août 2021;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** assemblée publique de consultation a eu lieu le 9 septembre 2021 à 19 h 00 et qu'aucun opposant ne s'est manifesté;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche  
**APPUYÉ** par monsieur Jacques Fortin  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil adopte le second projet de règlement PS-2021-03 intitulé «Règlement de lotissement 21-533 ».  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-09-284

### **9.** **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT PS-2021-04** **INTITULÉ RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 21-534**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais souhaite intégrer de nouvelles façons de faire en matière d'urbanisme réglementaire et harmoniser les nouvelles normes dans un cadre normatif existant;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement vise à abroger et remplacer le *Règlement de construction* numéro 01347-A, incluant ses amendements;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier projet de règlement PP-2021-04 a été adopté lors de la séance extraordinaire du 23 août dernier;

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de consultation publique a été publié à l'hôtel de ville de Chapais, au bureau de poste et sur le site internet de la Ville de Chapais le 24 août 2021;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QU'UNE** assemblée publique de consultation a eu lieu le 9 septembre 2021 à 19 h 00 et qu'aucun opposant ne s'est manifesté;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil adopte le second projet de règlement PS-2021-04 intitulé «Règlement de construction 21-534 ».  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-09-285

10.  
**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT PS-2021-05  
INTITULÉ RÈGLEMENT 21-535 SUR LES PERMIS ET  
CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS  
D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais souhaite intégrer de nouvelles façons de faire en matière d'urbanisme réglementaire et harmoniser les nouvelles normes dans un cadre normatif existant;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement vise à abroger et remplacer le *Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission des permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction* numéro 01344-A, incluant ses amendements;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier projet de règlement PP-2021-05 a été adopté lors de la séance extraordinaire du 23 août dernier;

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de consultation publique a été publié à l'hôtel de ville de Chapais, au bureau de poste et sur le site internet de la Ville de Chapais le 24 août 2021;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** assemblée publique de consultation a eu lieu le 9 septembre 2021 à 19 h 00 et qu'aucun opposant ne s'est manifesté;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche  
**APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil adopte le second projet de règlement PS-2021-05 intitulé «Règlement 21-535 relatif aux permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme ».  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-09-286

11.  
**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT PS-2021-06  
INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE 21-536**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais souhaite intégrer de nouvelles façons de faire en matière d'urbanisme réglementaire et harmoniser les nouvelles normes dans un cadre normatif existant;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement vise à abroger et remplacer le *Règlement de zonage* numéro 01345-A, incluant ses amendements;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier projet de règlement PP-2021-06 a été adopté lors de la séance extraordinaire du 23 août dernier;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de consultation publique a été publié à l'hôtel de ville de Chapais, au bureau de poste et sur le site internet de la Ville de Chapais le 24 août 2021;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** assemblée publique de consultation a eu lieu le 9 septembre 2021 à 19 h 00 et qu'aucun opposant ne s'est manifesté;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin  
**APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil adopte le second projet de règlement PS-2021-06 intitulé «Règlement de zonage 21-536 ».  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Mélanie Gagné, directrice générale, déclare son intérêt en lien avec le prochain point. Elle se retire de la séance, tout comme elle l'a fait lors des discussions en comité plénier concernant ce sujet.

12.

### **RÉSOLUTION – OCTROI D'UN CONTRAT À JF INC. POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** le manque de main d'œuvre au sein de l'équipe municipale, notamment lors des vacances ou congés, pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien ménager doit être fait sur une base journalière afin de respecter les mesures sanitaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise JF inc., établie à Chapais, peut répondre à nos besoins ponctuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 9 septembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**ET RÉSOLU**

**De** retenir les services de l'entreprise JF inc., lorsque nécessaire pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux.

**QUE** les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération à même le code budgétaire 02-192-00-522.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Mélanie Gagné, directrice générale, réintègre la séance.



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution  
ou annotation

21-09-288

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**APPUYÉ** par madame Denise Larouche  
**ET RÉSOLU**

**QUE** cette séance extraordinaire soit levée et terminée.  
Il est 19 h

Steve Gamache  
Maire

Mélanie Gagné, Directrice  
générale et greffière suppléante